



# Fédération **A**utonome de la Fonction Publique

## Hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> juin et nous ?

La bonne nouvelle est tombée mercredi dernier : le SMIC augmentera de 2,41 % au 1er juin, après une première hausse de 1 % intervenue le 1er janvier 2026. Cette revalorisation bénéficiera à 2,2 millions de salariés du secteur privé, mais impactera également près de 700000 agents publics de catégorie B et C (source : « Chiffres clés » 2025).

Mais cette annonce, qui devrait constituer une avancée sociale, agit comme un véritable couperet pour les agents de la Fonction Publique relevant des grilles C et B.

En effet, cette nouvelle hausse du SMIC englutit quasiment toute la grille C1 — seul le 11<sup>e</sup> échelon restant au-dessus du minimum légal. La grille C2 est rattrapée jusqu'au 7<sup>e</sup> échelon, la C3 jusqu'au 3<sup>e</sup>, la B1 jusqu'au 5<sup>e</sup> et la B2 jusqu'au 2<sup>e</sup> échelon. À la prochaine augmentation, le premier échelon de la A1 sera à son tour concerné.

Concrètement, des agents nommés à différents échelons, avec des niveaux d'ancienneté pourtant distincts, percevront la même rémunération de base, comprise entre les indices majorés 366 et 377. La seule différence résidera dans le montant de l'indemnité différentielle versée pour atteindre le niveau du SMIC.

Une situation profondément injuste et démotivante.

Pire encore, cette indemnité différentielle n'étant pas soumise à cotisation retraite, les agents ne cotisent pas à la CNRACL sur cette partie de leur rémunération, avec des conséquences directes sur leurs droits futurs.

La situation financière du pays pèse de plus en plus lourdement sur les rémunérations des fonctionnaires. Pourtant, les agents publics ne sont en rien responsables de cette situation. En revanche, ils subissent pleinement les effets de l'inflation et l'érosion continue de leur pouvoir d'achat.

Pour sortir de cette spirale qui tire toujours davantage les agents publics vers le bas, une augmentation minimale de 3,2 % de la valeur du point d'indice est aujourd'hui indispensable... quitte, malheureusement, à être à nouveau rattrapée quelques mois plus tard.

Une fois encore, la **FA-FP** s'indigne du mépris affiché envers celles et ceux qui assurent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le fonctionnement du service public et la continuité de l'intérêt général.

COMMUNIQUÉ



La **FA-FP** revendique :

- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- l'ouverture de véritables négociations salariales annuelles ;
- une refonte des rémunérations de certaines filières, notamment la filière administrative, abandonnée depuis plus d'une décennie ;
- une refonte globale des grilles indiciaires intégrant les évolutions catégorielles et offrant de réelles perspectives de carrière aux agents publics.

Paris, le 26 mai 2026

Contact presse : Pascal KESSLER  
Président de la **FA-FP**  
Tel : 06.81.01.38.51